



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/075
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à l'Ouest du Hangar 104 – route du Pont VII, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5098 et destinée à être utilisée pour le stockage de matériel et de gravats dans le cadre de l'exécution d'un marché de terrassement avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SMAC, 143 Avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, SIREN n° 682 040 837 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SMAC ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-078 portant sur la dépendance susvisée le 04/09/2020.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une surface de 611 m² environ.
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 9 mois à compter du 01/04/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-078 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.